

CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Juin 2018 à 20 Heures

L'an deux mil dix-huit et le 25 Juin le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René KREMER, Maire.

Présents : : Mesdames Aurélie CHENEVOY, Christiane ELION, Ophélie DARNY, Marie-France MARTIN, Brigitte PORCHEROT, Aude ROGEMAN, Messieurs Daniel CHEVANNE, Yoann DUMONT, Marc JULLIARD, René KREMER, Luc-Olivier MALFOY, Benoît RABIET.

Absents : Monsieur Michel HALEJCIO.

Secrétaire de séance : Madame Christiane ELION.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 Mai 2018.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :		
• Ouverture d'une ligne de trésorerie en attente du versement des subventions.		
Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

1. Demande d'achat parcelle ZK15

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante d'un courrier reçu en Mairie le 29 Mai 2018, émanant de Monsieur Gilbert FOIN, qui fait part de son souhait d'acheter la Parcelle cadastrée ZK 15, d'une contenance de 37a30ca qu'il exploite gratuitement en compensation du chemin N°29 (accord passé sous la mandature de Monsieur AGUILON, ancien maire). Il propose un prix de 3 000 € de l'hectare, soit 1 120 € pour cette parcelle. Monsieur le Maire expose les faits et demande l'autorisation au Conseil Municipal de vendre cette parcelle.

Après débat, il est précisé Monsieur Gilbert FOIN a fait cette demande afin de clarifier la situation. Des interrogations sont formulées quand au plan de gestion forestière, le chemin concerné jouxtant la forêt. Il est énoncé que la commune n'a pas d'intérêt à se défaire de parcelles foncières.

Après échanges et débat, le Conseil Municipal vote par :

Pour : 0	Abstention : 6	Contre : 6
----------	----------------	------------

Monsieur le Maire fera parvenir au demandeur la délibération, l'informant du refus de vente de la parcelle ZK 15.

2. SICECO - Fonds de concours, alimentation lotissement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité du réseau d'éclairage public concernant l'extension BT pour l'alimentation du lotissement « Les Tranchées » doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICEC. Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 3 000 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'électricité du réseau d'éclairage public pour l'alimentation du Lotissement « Les Tranchées ».
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois qui présente un état de l'effectif du personnel à la suite des modifications intervenues en 2018.

Il présente la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne.

Le Maire, rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la **création** d'un emploi de rédacteur, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 13-06-2018

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe - Supprimé

Grade : Rédacteur – Création

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : par

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4. Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de recourir auprès de la Caisse d'Epargne à l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou crédit relais, en attente des versements des subventions attendues.

Une proposition a été faite par la Caisse d'Epargne concernant un crédit relais à taux fixe garanti, qui permet le préfinancement de la TVA, des subventions et recettes diverses.

Les conditions financières s'appliquent pour un montant de 100 000 €, pour une durée d'un an à 0.45 % ou deux ans à 0.68 %. Les caractéristiques :

- Date limite de signature du contrat : un mois à dater de son édition
- Remboursement du capital : In fine
- Déblocage des fonds : Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité
- Calcul et paiement des intérêts : Trimestriel
- Frais de dossier : 0.20 % déduit du premier déblocage de fonds.
- Validité de l'offre : Validité de 30 jours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser ce dossier et de signer toutes les pièces afférentes.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5. Monsieur le Maire donne des informations et présente ses réflexions sur le devenir de la boulangerie de BEZE. Plusieurs contacts ont été pris auprès des propriétaires, qui sont pour l'instant sans suite. Il informe qu'un projet d'ouverture de pâtisserie est en cours à côté de la boulangerie.

Un vote est organisé et Monsieur le Maire au vote à bulletin secret :

« Pour ou Contre l'achat de la Boulangerie ».

Après dépouillement le résultat du vote est le suivant :

- 1 voix pour
- 11 voix contre.

6. Organisation des festivités du 14 juillet.

Monsieur René KREMER, indique que le repas de cette année du 14 juillet sera réalisé par le restaurant « Le Bourguignon ».

Il interroge l'assemblée sur le nombre de conseillers présents, 4 conseillers seront présents pour la manifestation.

Il précise le menu, indique que des jeux seront organisés par le CLUC, et qu'un bal populaire aura lieu à la suite du traditionnel feu d'artifice.

Une information est donnée par le président de l'ACTB, concernant les manifestations à venir.

Questions diverses

- ✦ Monsieur le Maire informe qu'au compter du 1^{er} Janvier 2019, la trésorerie de Mirebeau-Sur-Bèze sera transférée à Fontaine-Française.
- ✦ Une réunion aura lieu le vendredi 29 juin au préau de la Cure, avec les parents d'élèves concernant la fermeture de classe de l'école maternelle.
- ✦ Des informations sont données sur la semaine Bleue nationale des retraités et des personnes âgées qui se déroulera du 8 au 14 Octobre 2018.
- ✦ Une réunion publique aura lieu le 26 septembre 2018 concernant la révision générale du PLU.
- ✦ Proposition est faite afin d'établir une charte ou un diplôme des bénévoles et de faire un groupe de travail sur la communication des informations sur le village.
- ✦ Le permis de lotir concernant le lotissement des TRANCHEES a été déposé.
- ✦ Une question est posée sur l'avancée du projet d'assainissement collectif Route de Spoy.
- ✦ Il est signalé que sur le sentier du Hameau de Rome un arbre est tombé et qu'il serait nécessaire de le faire enlever.

Fin de séance à 21h46

Le Maire
René KREMER

